

DECLARATION PAC 2017 : Modification d'ilot

Question :

Mon dossier PAC doit être adapté du fait que j'ai à modifier certains de mes ilots suite à une reprise de terre. Quelles sont les précautions que je dois prendre ? Par ailleurs, certains dessins de mes ilots ne me satisfont pas tout à fait, puis-je les ajuster ?

Réponse :

Vous êtes gérant de votre déclaration PAC. Celle-ci doit être conforme à la réalité. Nous vous mettons toutefois en garde avec des « retouches » sur vos ilôts. En effet, toutes modifications, si petites soient elles, doivent être justifiées et peuvent être bloquantes pour la déclaration ou plus tard pour l'instruction de votre dossier.

Il y a toutefois différents cas de figures envisagés :

- *Dans le cas d'un transfert total d'exploitation, ce transfert peut se faire de l'ancien n° de Pacage au nouveau n° de Pacage dans une procédure simple sous Telepac.*
- *Dans le cas d'une reprise partielle, vous devrez justifier cette reprise en joignant à votre dossier dans Telepac, une copie des documents attestant de cette reprise (acte achat, bail, ...).*
- *Dans le cas « d'ajustement » d'ilot. Cette opération est limitée à quelques cas de figure :*
 - *Photo aérienne reflétant le terrain : recalage du dessin ou l'ilot par rapport à la photo.*
 - *Photo aérienne ne reflétant pas le terrain : modification du dessin pour correspondre aux évolutions du terrain.*
 - *Cession d'une partie de l'ilot à un autre exploitant*
 - *Perte d'une partie de l'ilot pour un autre motif (perte de surface pour construction ou urbanisation...)*
 - *Extension de l'ilot suite à reprise de terre à un autre exploitant*
 - *Extension de l'ilot suite à augmentation de la surface agricole (ex: défrichage...)*

Pour ces deux dernières situations, il faudra apporter les justificatifs correspondants.

Remarque :

Dans le cas d'ajustement, nous vous mettons en garde avec une modification autre que celles inventoriées dans Telepac. Ces changements de formes d'ilots non justifiés risquent un blocage du traitement de votre dossier.

Gilles ROUX – ???
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29